

Didier FASSIN, *Punir. Une passion contemporaine*

Paris, Éd. Le Seuil, 2017, 208 pages

Érik Neveu



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/questionsdecommunication/12936>

ISSN : 2259-8901

Éditeur

Presses universitaires de Lorraine

Édition imprimée

Date de publication : 1 septembre 2018

Pagination : 370-372

ISBN : 978-2-8143-0519-9

ISSN : 1633-5961

Référence électronique

Érik Neveu, « Didier FASSIN, *Punir. Une passion contemporaine* », *Questions de communication* [En ligne], 33 | 2018, mis en ligne le 01 septembre 2018, consulté le 25 octobre 2019. URL : <http://journals.openedition.org/questionsdecommunication/12936>

Tous droits réservés

celui-ci. En effet, si l'ouvrage est relativement complet et pertinent en ce qui concerne les thématiques culturelles, il occulte de nombreuses problématiques économiques et sociales qui paraissent pourtant essentielles dans un débat contemporain sur l'enseignement scolaire de l'histoire. Pour grossir le trait, cet ouvrage reproche tellement à l'enseignement de l'histoire d'être « blanc » que le lecteur en oublierait presque qu'il est aussi « bourgeois ». D'abord, la question des moyens accordés à l'éducation nationale et leur répartition est occultée. Pourtant, de fortes inégalités territoriales dans le non-remplacement des enseignant·e·s absent·e·s alimentent le ressentiment de populations s'estimant discriminées, comme en témoignent les nombreuses mobilisations de parents d'élève de Seine-Saint-Denis à ce sujet. De plus, les auteur·e·s sont totalement passé·e·s, selon l'expression de Didier et Éric Fassin, « de la question sociale à la question raciale » (Paris, Éd. La Découverte, 2006), peut-être au mépris de certains travaux de sociologie de l'éducation. En effet, Christian Baudelot et Roger Establet, dans *Le Niveau monte* (Paris, Éd. Le Seuil, 1989), ou Mathieu Ichou dans sa thèse intitulée *Les Origines des inégalités scolaires. Contribution à l'étude des trajectoires scolaires des enfants d'immigrés en France et en Angleterre* (Sciences Po Paris, 2014), ont montré que les difficultés scolaires rencontrées par les enfants d'immigré·e·s étaient bien plus liées à l'origine sociale de leurs parents (dans la société française, mais aussi dans leur société d'origine) qu'une crise identitaire vis-à-vis du roman national. Enfin, si Patricia Legris note à juste titre que les débats relatifs aux programmes scolaires sont plus faibles en ce qui concerne l'enseignement professionnel (p. 44) et que Suzanne Citron dénonce « l'idéologie dualiste qui infériorise les métiers physiques ou manuels » (p. 24), force est de constater que l'ouvrage reste consacré à l'enseignement général. Il ne s'agit pas ici de rentrer dans une surenchère des stigmates accolés à l'enseignement, jugé trop « élitiste » ou trop « national », mais de prévenir que placer le débat dans le champ culturel et non pas social c'est reconnaître la pertinence du cadre d'analyse des conservateurs, pourtant tant vilipendés dans ce livre et contredits par de rigoureux travaux sociologiques.

Paul-Arthur Tortosa

European University Institute, I-50014
paul-arthur.tortosa@eui.eu

Didier FASSIN, *Punir. Une passion contemporaine*

Paris, Éd. Le Seuil, 2017, 208 pages

Cette contribution de Didier Fassin a une double origine. Elle reprend une série de conférences données à l'Université de Californie à Berkeley en 2016 dans

le cadre d'un cycle annuel, où l'auteur est le premier sociologue-anthropologue invité sur un créneau académique en général réservé aux philosophes et juristes. Ce point est important puisqu'il explique une dimension de dialogue avec la conception juridique et philosophique de la punition. C'est aussi un volume où Didier Fassin mobilise ses travaux récents sur la prison et la police pour développer une réflexion sur la pénalité, sur le déploiement croissant de politiques répressives qui peuvent passer par l'incarcération de masse comme aux États-Unis, mais aussi par la multiplication des comportements relevant d'une qualification pénale (rassemblements dans les cages d'escalier...).

Le volume est structuré de façon à la fois logique et asymétrique. Un bref avant-propos (pp. 9-20) vient souligner l'actualité nationale et internationale des enjeux répressifs. Une introduction (pp. 21-42) développe deux récits qui vont amorcer une réflexion sur la punition. L'un emprunté à Bronislaw Malinowski rapporte un épisode observé aux Îles Trobriand où un jeune homme que la rumeur accuse de rapports sexuels « incestueux » avec une cousine se tue en tombant du haut d'un cocotier : suicide ? Anticipation d'un châtement inévitable ? Réponse adressée aux propagateurs de rumeurs ? L'autre récit est celui du sort tragique d'un jeune noir états-unien pris dans la machine répressive pour un délit dont rien ne prouve qu'il l'ait commis... Il passera mille jours en prison puis se suicidera. Suivent alors trois chapitres dont on peut penser qu'ils correspondent aux conférences californiennes. Ils explorent trois questions : « Qu'est-ce que punir ? » (pp. 43-80), « Pourquoi punit-on ? » (pp. 81-116), « Qui punit-on ? » (pp. 117-152).

Didier Fassin condense lui-même les résultats de sa réflexion en sept petites leçons (pp. 155-156). Il n'est pas vrai empiriquement que le châtement ait un lien fondateur et cohérent avec le crime : certains faits pénalement réprimés sont en fait peu poursuivis (on peut penser aux fraudes fiscales et financières), tandis que des châtements bien réels sanctionnent des faits qui ne tombent pas sous des qualifications pénales (comme des expéditions punitives de la police, bien décrites dans ce volume). Ce dernier point suggère, en deuxième lieu, que la distinction vengeance-punition est plus frêle qu'il n'y paraît. Troisième acquis, la punition comme inflexion d'une souffrance ou d'un désagrément n'a pas de tout temps été la réponse aux comportements délictueux : des logiques de compensation et de réparation ont pu prévaloir. En quatrième lieu, les modèles explicatifs rétributivistes (la peine est le « paiement » adapté d'une faute) ou utilitaristes (la peine est une technique de protection de la société) s'avèrent insuffisants et

réducteurs pour rendre compte des logiques pratiques de la pénalité, du rapport subjectif qu'ont les agents des institutions répressives à leur travail. Ce point conduit alors à réintroduire dans la réflexion une dimension refoulée tant par le droit et la philosophie que souvent les sciences sociales : dans le punir, il y a une dimension émotionnelle et pulsionnelle. Certains actes suscitent une puissante indignation, il peut y avoir de la jouissance à administrer un châtement. Les « leçons » de ce parcours dans la pénalité tiennent aussi dans la mise en évidence d'extraordinaires asymétries : la répression se fixe au premier chef sur des crimes et comportements plus caractéristiques des milieux populaires, tandis que beaucoup d'activités délinquantes des élites suscitent peu d'investissement en moyens répressifs. Variante de ce point : le traitement des justiciables pour une infraction identique n'est pas régi par la neutralité universaliste : il y a de grosses différences dans la capacité à payer des cautions, avoir un bon avocat, manifester tout simplement une proximité sociale à ceux qui jugent. Enfin, la vision d'une responsabilité individuelle est appliquée avec une ardeur qui n'a d'égal que le creusement parallèle des inégalités sociales : questionner des causes sociales du crime, le contextualiser ne saurait être que double vice intellectuel : production d'une « excuse sociologique » – on reprend ici l'intelligente formule de deux Premiers ministres socialistes Lionel Jospin et Manuel Valls – doublée du déni de la souveraine liberté individuelle qui a conduit à choisir la voie délinquante.

L'auteur souligne deux points qui donnent l'esprit de son propos. Dans ce petit livre qui combine pagination modérée (160 pages de texte *stricto sensu*) et format compact, il veut créer une « brèche » dans le sens commun d'un populisme pénal qui a submergé l'espace public. Le hasard veut que cette note de lecture soit écrite un matin de janvier 2018 où la « une » de l'actualité est constituée par deux violentes agressions en « banlieue » contre des policiers par des groupes de jeunes. Les médias d'information continue diffusent en boucle vidéos de ces agressions, témoignages indignés de policiers, et rhétorique sur la violence de ces jeunes. On ne saurait justifier que des policiers en service – dont une femme – soient agressés et roués de coups. Mais pourquoi le sens critique des journalistes ne se déploie-t-il pas avec une vigueur équivalente quand des violences policières illégales sont démontrées ? Pourquoi aucune réflexion sur ce qui a pu engendrer ces violences inacceptables : ces jeunes sont-ils des animaux féroces ? Ont-ils choisi la délinquance comme on choisit de faire Sciences Po ? Le ministre de l'Intérieur évoquera une explication « architecturale ». Que n'y avait-on pensé : l'effet « grands ensembles » déjà découvert à Sarcelles en

1960 ! Sûrement pas le chômage et la décrépitude des services publics ou la ségrégation ethnique et sociale... on serait dans l'excuse sociologique !).

Didier Fassin souligne aussi qu'une critique informée ne peut se draper dans la posture « belle âme » qui nie la gravité des faits de délinquance, les gênes et souffrances qu'ils engendrent, la difficulté à les conjurer et réprimer. La suggestion est bien davantage que la solution est devenue le problème, que l'essor de la population pénale crée de nouveaux problèmes de dislocation de multiples liens sociaux, que la transformation de groupes sociaux entiers en réservoirs de suspects engendre entre ces groupes et les personnes chargées du maintien de l'ordre une relation belliqueuse, de défiance et d'animosité mutuelle. Elle est aussi de rappeler que juristes, philosophes, criminologues et acteurs de terrain ont produit une somme très riche de contributions sur des alternatives à l'incarcération, d'autres techniques pour policer, réparer les dommages liés aux infractions.

C'est peut-être sur ce dernier volet que le livre laisse sur sa faim. Didier Fassin le revendique : il n'est pas criminologue, il n'entend pas réinventer la roue de la réforme pénale ou policière. On aurait pourtant aimé, ne serait-ce que sur deux ou trois pages, une petite évocation des alternatives ou des expériences fécondes. Il aurait aussi été intéressant de mieux expliciter la catégorie du « populisme pénal » empruntée à Denis Salas (*La Volonté de punir. Essai sur le populisme pénal*, Paris, Hachette, 2005). Il y a là une boîte noire de l'analyse d'autant plus encombrante que la catégorie ectoplasmique du populisme est plus souvent un obstacle à l'analyse qu'un outil de compréhension.

La nature de ses interventions conduirait Didier Fassin à entrer d'abord en dialogue avec juristes et philosophes (voir le chapitre « Qu'est-ce que punir ? »). L'exercice est dépassant et utile pour les lecteurs de sciences sociales. Il se paie paradoxalement d'un déficit de dialogue avec la discipline d'insertion de l'auteur. Comment connecter l'essor d'une rage de punir et de pénaliser avec en particulier les dynamiques du « processus de civilisation » analysées par Norbert Elias et ceux qu'il a pu inspirer ? Faut-il y voir une régression ? Le processus confirme-t-il la permanence et l'ampleur sous-estimée de ces « arrières scènes de la vie sociale » (prisons, colonies hier) où l'on traite sans ménagement aucun ceux qui ne sont pas labellisés comme civilisés ou civilisables ? Faut-il voir dans cette évolution l'effet d'une rupture des processus de « démocratisation fonctionnelle », de resserrement d'un ensemble d'inégalités qu'avaient permises les trente glorieuses et pour lesquels les tendances s'inversent depuis plus de trente ans ?

Par son propos critique, l'ouvrage de Didier Fassin soulève aussi une question qui méritait d'être intégrée à la conclusion. Pourquoi faut-il en 2017 prendre la plume, cogner pour faire « brèche », quand il s'agit d'énoncer des faits aussi simples et évidents que l'existence de bases sociales et matérielles de ce qui est défini comme crime ou délit, pour rappeler – sans abolir pour cela les notions de responsabilité et d'autonomie – que la probabilité statistique d'entrer dans divers types de délinquance est fort inégalement distribuée socialement, que certaines activités génératrices d'immenses souffrances (on pense à l'exposition à l'amiante de milliers de travailleurs ainsi condamnés à mort) sont impunies ou peu punies ? Comment expliquer la posture de Sisyphe qui est celle des chercheurs en sciences sociales... pourquoi doivent-elles/ils sans cesse rappeler avec un succès rarement durable des évidences issues de nombreuses enquêtes ? Pourquoi, en de nombreux domaines, le paradoxe d'une règle d'inverse proportionnalité entre la légitimité scientifique des chercheurs et leur capacité à se faire entendre des médias et des autorités ? Non que sociologues ou politistes puissent revendiquer détenir la Vérité ou la Solution des problèmes, mais assurément qu'ils puissent aider à repérer questions mal posées et mythologies sociales. On peut l'illustrer par le fait que de nombreux travaux manifestent que le *modus operandi* des unités policières des brigades anti-criminalité (BAC) crée plus d'une fois plus de tensions qu'il ne résout de crimes et délits – un autre livre de Didier Fassin, fondé sur une enquête ethnographique parmi les policiers le montre fort bien (*La Force de l'ordre. Une anthropologie de la police des quartiers*, Paris, Éd. Le Seuil, 2015 [2011]). Cette vision critique s'exprime même jusque chez de haut responsables policiers, mais sans grandes conséquences pratiques tant sont fortes les logiques d'institution, les réflexes de défense corporatiste. Cette observation – faut-il dire sur le caractère inaudible, le refus d'entendre, le mépris des savoirs ? – vaut bien au-delà de questions de justice ou de police, au point que ce soient aujourd'hui même les sciences « dures » (qu'on pense au climat) qui aient du mal à imposer leurs évidences dans l'espace public. Si la rage de punir est une pathologie elle fait aussi système avec d'autres : le refoulement d'une grande partie des savoirs produits par les chercheurs dans les processus de décision, l'accroissement des inégalités sociales dans des proportions qui renvoient au XIX^e siècle.

Érik Neveu

Arènes, université de Rennes I/EHESP/CNRS/
Sciences Po Rennes, F-35700
erik.neveu@sciencespo-rennes.fr

Alain FAURE, Emmanuel NÉGRER, dirs, *La Politique à l'épreuve des émotions*

Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. Res Publica, 2017, 304 pages

Fruit d'une rencontre académique « transversale », ayant eu lieu en 2015 à Aix-en-Provence, *La Politique à l'épreuve des émotions* réunit plus d'une vingtaine de contributions et entend affirmer l'inscription de la science politique dans l'*affective (emotional) turn*, ressentie comme absolument nécessaire. Car, à la différence d'autres disciplines promptes à s'attacher à l'étude des émotions dans la seconde moitié du XX^e siècle (dans son « Introduction générale », Alain Faure évoque la philosophie, le design, la psychanalyse, la sociologie, voire l'économie et la géographie), la science politique resta longtemps réticente aux découvertes de la philosophie, de la psychanalyse et de la linguistique qu'elle ne sut véritablement mettre à profit pour sa propre cause.

Au-delà des défis conceptuel (foisonnement et dispersion) et méthodologique (le caractère insaisissable de l'objet), il y a pour les auteurs l'ambition de trouver un langage commun et d'établir un cadre de discussion. À cet égard, « une boîte de dialogue » qui pourrait fonctionner sur le principe d'un triptyque, à l'instar de celui proposé pour l'action publique par Hugh Hecho en 1994 (le « i » des institutions, des intérêts et des idées), fut trouvée : le triple « e » (État, espace, éros) qu'Alain Faure détaille (pp. 20-22) et au miroir duquel il interprète de manière surplombante les contenus des chapitres de ce livre.

La première des trois grandes parties de cet ouvrage extrêmement bien soigné et harmonieusement structuré, « Les émotions au prisme du politique », se décline en deux sections. La première – « Émotion et politique de l'événement » – regroupe quatre chapitres fort différents dans leurs thématiques, mais qui mettent en lumière des situations où l'émotion débouche sur la politisation, en passant par la sensibilisation. Véronique Dassié (pp. 31-42) montre les effets sur le parc du château de Versailles des deux tornades qui ont sévi en France en décembre 1999 et ont « enclenché une réaction conservatoire, processus classique des patrimonialisations publiques observées depuis la révolution française » (p. 34). Consuelo Biskupovic (pp. 43-52) présente les résultats d'une enquête menée à Santiago de Chili sur « l'expérience politique d'une association citoyenne » (Réseau de défense de la précordillère) dont le but est de protéger El Panul, « la dernière forêt primaire de la précordillère (piémont andin) », un espace, précise l'auteur dans une note, « plutôt invisible dans le champ institutionnel, surtout